

COMMUNE DE FELDKIRCH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Pierre SALZE, ouverture de la séance à 19 heures 30, à la Mairie.

Présents : Mme STRUB Francine, M. TOME Jean, Mme BLUMSTEIN Nicole, adjoints.
MM. Mmes OLIVIER Perrine, ROST Claire, SONGY Thierry, STIRMLINGER Francis, ROMANN Jean-
Marie, GROSS Sabine, BOOTZ Philippe, FRANZ Paul Laurent, FELLY Loïc, conseillers municipaux.

Excusés / Procurations : Mme HERRISÉ Anne a donné procuration à Mme ROST Claire
Mme BAUDUIN Laetitia a donné procuration à Mme OLIVIER Perrine

Mme BLUMSTEIN Nicole, adjointe au maire, est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Présentation des travaux du Conseil de Développement par la déléguée
2. Désignation secrétaire de séance
3. Approbation PV séance du 14.03.2022
4. Voirie
 - Route de Mulhouse
 - Placette Alex
5. Acquisition terrain rue des bois – complément à la délibération du 29.09.2021
6. Documents budgétaires Commune 2021 : Compte administratif 2021 – affectation des résultats – compte de gestion 2021
7. Budget primitif commune 2022 : indemnités des élus - travaux – vote des taux – BP 2022
8. Lotissement Compte Administratif 2021 – affectation des résultats - compte de gestion 2021
9. Lotissement – création aire de jeux
10. Lotissement Budget Primitif 2022
11. Ecoles
12. Informations et Commissions
13. Divers

1 - Présentation des travaux du Conseil de Développement.

Par la déléguée de la commune de Feldkirch, Mme LETSCHER Esther.

Ce point est reporté à une séance ultérieure, la déléguée étant indisponible ce jour, pour raisons professionnelles.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme BLUMSTEIN Nicole, Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, elle sera assistée par Mme MANN Marie-Thérèse.

3 – Approbation Procès-Verbal séance du 14 mars 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est transmis à la signature des membres présents.

4- Voirie

A - Placette Alex

Suite à la demande des riverains et après constatations sur place, un groupe de réflexion avait été créé en 2021 pour repenser l'aménagement de la Placette Alex, située entre les numéros 53 et 58 de la Cité Alex.

Dans un premier temps, le projet devait comprendre la création d'un parking, le déplacement de l'emplacement poubelles, le remplacement du sapin malade et la résorption des eaux pluviales stagnantes.

Les projets ont été présentés aux riverains, quelques modifications y ont été apportées, notamment le déplacement de l'espace poubelles plus en avant, afin d'éviter le passage du camion poubelle à l'arrière de la placette, ce qui avait créé un affaissement de la voirie dû essentiellement aux manœuvres de ce poids-lourd.

Une demande d'avis a été adressée au service des OMR de M2A, la réponse a été favorable.

Ces travaux pourraient être scindés en deux phases : d'une part l'aménagement de l'espace poubelles, la reprise de voirie, l'aménagement du parking central, la préparation des zones destinées aux espaces verts et d'autre part tout ce qui relève des plantations (ce point représentant à lui seul environ 6 000 € HT).

Les plantations pourraient faire l'objet d'un chantier lors de la journée citoyenne.

Contact a été ensuite pris avec le SIVOM pour l'infiltration des eaux pluviales sur place afin d'éviter au maximum les rejets dans le réseau d'assainissement.

Suite aux informations obtenues du SIVOM à ce sujet, il nous a été indiqué que ce projet pouvait bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le projet définitif comprend :

- Le terrassement et l'aménagement du parking (reprofilage de la plateforme pour la pose de pavés drainants, pose d'un mur en L pour l'espace poubelles, la réfection du sablé calcaire)
- Espaces verts (réalisations de fosses de plantations et plantation d'arbustes divers)
- Reprise de voirie
- Modifications des abords de voirie pour permettre l'infiltration des eaux de pluie vers les espaces verts

- Création de noues d'infiltration au centre des espaces verts

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier le dossier tel que décrit ci-dessus
- Prévoir les crédits au budget primitif, chapitre 21
- D'autoriser le Maire ou son représentant à déposer une demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- D'autoriser le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document y afférent

B - Route de Mulhouse

Suite à la réunion publique du 15 mars dernier et à la décision de la commune de confier la suite des études à l'ADAUHR pour la recherche d'un maître d'œuvre, une réunion de travail a été organisée le 5 avril pour caler le projet et le budget suite aux observations des habitants mais aussi aux retours des différents services rencontrés fin janvier.

Les options retenues sont les suivantes : création d'une piste cyclable unidirectionnelle de chaque côté de la voie, une circulation des piétons de chaque côté également avec infiltration des eaux pluviales, création de 3 ilots centraux et installation d'un feu tricolore à l'intersection avec la rue des Bois.

Un appel d'offres va être lancé pour le recrutement d'un géomètre, chargé d'établir un relevé topographique sur l'ensemble du secteur des travaux (Route de Mulhouse et abords immédiats).

Après discussion, le conseil municipal :

- Approuve cette démarche
- Charge le Maire de procéder à la recherche d'un géomètre dans le cadre d'une procédure de marché adapté
- Autorise le maire à signer ledit marché ainsi que tout document y afférent.

5 – Acquisition de terrain rue des Bois – complément à la délibération du 29.09.2021

En date du 29 septembre 2021 le conseil municipal avait délibéré favorablement pour l'acquisition d'un terrain rue des bois, propriété de la famille HERRISÉ.

Courant mars, le notaire a informé la commune de l'existence d'une parcelle de 0,01 are à l'arrière de la parcelle 213 déjà acquise précédemment par la Commune de FELDKIRCH suivant acte du 26 juillet 2019.

Il a proposé d'intégrer cette petite parcelle dans la vente en cours, celle-ci appartenant aux consorts HERRISÉ dans les mêmes proportions que la parcelle n°386.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition du notaire et d'intégrer la parcelle 160/68 section 1 à l'acte de vente de la parcelle 386, section 1, pour un montant inchangé de 140 000 €
- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tout document y afférent
- Décide de financer l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles sur les fonds propres de la commune, article 2111 du budget primitif 2022

6 – Commune M14 : Compte Administratif 2021 - Affectation des résultats - Compte de gestion

Présenté par Mme BLUMSTEIN.

6-1- Approbation compte administratif Commune M14 - 2021

Section de fonctionnement

Dépenses	442 188,27 €
Recettes	583 099,93 €
Résultat de l'exercice	140 911,66 €
Résultat reporté 2020	565 759,86 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 98 205,01 €
Résultat global 2021	608 466,51 €

Section d'investissement

Dépenses	152 093,54 €
Recettes	201 387,35 €
Résultat de l'exercice	49 293,81 €
Résultat reporté 2020	- 98 205,01 €
Résultat global 2021	- 48 911,20 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

La présidence du conseil municipal est assurée par Mme Francine STRUB, adjointe au Maire, désignée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 de la commune.

6-2 Affectation des résultats

Le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 608 466,51 € et un déficit d'investissement de 48 911,20 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 48 911,20 € ce qui laisse un excédent global de 559 555,31 €.

Le conseil municipal décide, de porter un montant de 48 911,20 € au compte 1068 du Budget Primitif 2022 (et un montant de 48 911,20 € au compte 001 dépenses d'investissement du BP 2022) pour couvrir le déficit d'investissement et de maintenir en excédent de fonctionnement un montant de 559 555,31 € à la section de fonctionnement, au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté.

6 – 3 Approbation compte de gestion M14 commune 2021

Le compte de gestion 2021 M14 établi par le Trésor Public présente un excédent de 608 466,51 € en section de fonctionnement et un déficit de 48 911,20 € en section d'investissement. Ces résultats sont identiques aux résultats du compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal après délibération approuve, le compte de gestion 2021 M14 établi par le Trésor Public.

7 – Budget primitif Commune 2022

7.1 : Etat annuel des indemnités des élus :

Conformément aux nouvelles dispositions du CGCT, un état annuel des indemnités perçues par les élus est présenté par M. le Maire.

	Montant annuel brut 2021
SALZE Pierre indemnité Maire	9 404.52 €
SALZE Pierre indemnité Elu M2A	7 747,68 €
STRUB Francine indemnité adjoint au Maire	4 744.32 €
TOME Jean indemnité adjoint au Maire	4 744.32 €
BLUMSTEIN Nicole indemnité adjoint au Maire	4 744.32 €

Les membres du conseil municipal prennent note de ces informations.

7.2 : Travaux :

Investissement

2031	Etudes préalables - architecture étage mairie	6 500.00
2031	Etudes préalables + MO - route de Mulhouse	8 500.00
2031	Etudes préalables - piste cyclable vers gare Bollwiller	3 000.00
2051	Création d'un site internet pour la commune	12 000.00
2111	Terrain Castel	150 000.00
2121	Aménagement plateforme	3 000.00
2128	Aménagement Placette Alex	58 000.00
2128	Remplacement jeux école maternelle	14 000.00
21312	accessibilité écoles	10 000.00
21312	étanchéité toiture de l'école + isolation combles *2023	40 000.00
21312	Ecoles : isolation *2023	40 000.00
21318	aménagements abords Esp Chênes + local technique	10 000.00
2132	Castel : garages monobloc + garage vélos	9 000.00
21538	Eclairage public + mises aux normes	20 000.00
21568	Poteaux d'incendie (Cité Alex...)	5 000.00
21568	achat de matériel pour les sapeurs-pompiers	1 500.00
2158	achat d'outillage pour le service technique	4 000.00
2183	achat de matériel informatique pour la mairie et l'école	10 000.00

Total Investissement	404 500.00 €
-----------------------------	---------------------

Pour mémoire travaux à prévoir à partir de 2023

21311	Travaux mairie	250 000.00
2132	Bâtiment 53 r principale : façades - volets	45 000.00
2152	Aménagement route de Mulhouse - Liaisons douces	250 000.00
21538	Enfouissement Eclairage public Cité Alex	30 000.00
21318	Réfection toiture de l'Eglise	Pas de chiffrage pour l'instant

Après délibération, les membres du conseil municipal, approuvent le programme des travaux tel que présenté ci-dessus.

7.3 : Fixation du taux des taxes communales :

En 2022, pour compenser la perte de la taxe d'habitation, la commune touchera la part départementale de la taxe foncière bâti. Le produit de référence prévisionnel transmis par l'état est de 289 794 €. A ce montant sera appliqué un coefficient correcteur permettant d'ajuster ce produit.

Le montant estimatif devrait ainsi être diminué de 29 691 €, pour un résultat final de 262 746 € (auquel il faudra ajouter les allocations compensatrices 2 643 € et le FNGIR 7 924 €).

M. le Maire propose de maintenir les taux précédemment votés pour la commune soit :

Taxe foncière (bâti) : 27,11 % (**13,94** % + 13,17%)

Taxe foncière (non bâti) : **42,14** %

Après délibération, le conseil municipal, décide de voter les taux des taxes foncières pour 2022 comme suit :

Taxe foncière bâti : TFB 27,11 %

Taxe foncière non bâti : TFNB 42,14 %

Pour un résultat attendu de 289 794 €.

7.4 : Vote du Budget M14 – 2022

Présenté par Mme BLUMSTEIN Nicole, adjointe au Maire

Le budget primitif de la commune, s'équilibre comme suit, il est proposé de voter les crédits par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 043 709,31 €	1 043 709,31 €
Investissement	525 895,20 €	525 895,20 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif tel que présenté et décide de voter les crédits par chapitre.

8 – Lotissement compte Administratif 2021– compte de gestion

Point présenté par Mme BLUMSTEIN Nicole.

8.1- Approbation compte administratif Budget annexe Lotissement - 2021

Section de fonctionnement

Dépenses	2 656 418,92 €
Recettes	2 227 390,09 €
Résultat de l'exercice	- 429 028,83 €
Résultat reporté 2020	775 719,36 €
Résultat global 2021	346 690,53 €

Section d'investissement

Dépenses	1 667 892,14 €
Recettes	2 646 558,20 €
Résultat de l'exercice	978 666,06 €
Résultat reporté 2020	- 924 616,60 €
Résultat global 2021	54 049,46 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

La présidence du conseil municipal est assurée par Mme Francine STRUB, adjointe au Maire, désignée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du lotissement.

8.2 – Compte de Gestion 2021 Lotissement

Le compte de gestion 2021 budget annexe lotissement établi par le Trésor Public présente un excédent de fonctionnement de 346 690,53 € et un excédent d'investissement de 54 049,46 €. Ces résultats sont identiques aux résultats du compte administratif 2021.

Le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2021 budget annexe lotissement établi par le Trésor Public.

9 – Lotissement – création d'une Aire de jeux

Des devis ont été demandés pour la création d'une aire de jeux au Champ des Oiseaux, sur la parcelle réservée par la commune, située devant l'immeuble ATIK.

Cette aire devrait comprendre :

- un espace petits 2/5 ans (1 tourniquet + 1 jeu ressort double + 1 tour)
- un espace grands 4/12 ans (1 toboggan, 1 dôme à grimper, 1 balançoire double)
- un espace jeunes 7/14 ans (1 table ping-pong ou 1 baby-foot, 1 ensemble out & fit)
- un espace convivial (2 tables pique-nique, corbeilles, borne vélos...)

A inclure :

- Travaux préparatoires du terrain (nivelage, décaissement, remblais, compactage, surfacage selon choix et bordure des zones), clôtures.

- Mise en place des jeux par les fournisseurs ou nos agents techniques (attention à la durée nécessaire, au besoin technique de stockage, aux questions de levage et de conformité des installations).

Autre question : le choix de la surface des jeux : avantage et inconvénient du sable, copeaux, gomme ?

Des subventions pourraient être obtenues pour ce projet.

M. ROMANN : il faudrait réfléchir à l'impact sur le voisinage et les futurs riverains de ce terrain.

M. le Maire : cette aire de jeux sera clôturée, réservée aux enfants, et pourrait être dotée d'un règlement intérieur précisant les horaires d'ouverture et de fermeture.

M. BOOTZ : il faudra penser à la présence des chiens dans le voisinage.

M. FELLY : il faudra réfléchir au budget que représente l'entretien de ces éléments.

M. le Maire : cela posera la question de l'augmentation des effectifs du service technique.

Pour l'instant les propositions émises par les différents fournisseurs ne donnent pas entière satisfaction, des modifications ont été demandées.

La commune est dans l'attente du retour de ces offres. Une décision sera à prendre ultérieurement par le conseil municipal, ces travaux sont prévus pour 2023.

10 – Lotissement Budget Primitif 2022

Point présenté par Mme BLUMSTEIN Nicole.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget du lotissement « Le Champ des Oiseaux » pour l'année 2022, qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 952 892,14 €	2 299 582,67 €
Investissement	1 422 892,14 €	1 601 941,60 €

Après délibération, le conseil municipal, approuve ce budget à l'unanimité, et décide de voter les crédits par chapitre.

11 – Ecoles

➤ Informations écoles

Lors du dernier conseil d'école auquel ont assisté Mmes STRUB et HERRISÉ, les effectifs prévisionnels pour la rentrée ont été présentés, à ce jour il manque 3 élèves pour atteindre le seuil de 85 enfants, fixé pour la fermeture d'une classe. Des inscriptions sont encore possibles.

Remerciements au Conseil Municipal pour la deuxième ATSEM, très appréciée.

Remerciements à la commune pour la subvention de 1000 € pour les activités.

Le jeu de l'école maternelle comprenant le toboggan va être remplacé au courant des vacances d'été.

12 – Informations et commissions

➤ Suite de la consultation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022/2027

La commune avait voté une motion en juillet 2021 contre le projet.

M. le Maire expose que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin-Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation, quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

Les avis contraires ont été entendus, mais **concernant la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques, aucun changement n'est apporté**. La disposition O3.2.D3 indique, par exemple, que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme. Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement).

Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables.

Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Les modifications apportées restent donc insuffisantes.

Pour l'instant le document modifié est à l'étude à la DREAL.

➤ Informations des commissions

M. ROMANN souhaite connaître l'avis du conseil municipal au sujet de l'organisation d'une réunion annuelle d'information préparée par la commission participation citoyenne tel que cela avait été fait en octobre dernier. L'ensemble des membres du conseil municipal est favorable à cette présentation annuelle.

M. BOOTZ : il faudrait penser à l'accueil des nouveaux arrivants.

M. FELLY : Création du site internet de la commune : 3 devis ont été demandés, seul 2 retours, sur des offres très différentes, les études sont en cours, la question de l'investissement à plus long terme est posée.

L'une des 2 offres est plus élevée, mais beaucoup plus complète.

Cette création demandera un gros travail au départ pour alimenter le site.

➤ **Informations diverses** : M. le Maire a reçu deux personnes recherchant un terrain pour la construction d'une maison de santé devant regrouper, plusieurs professionnels.

En l'absence de structure existante dans les environs, et des perspectives sombres des 10 ans à venir en matière de désertification médicale, il serait bon de se porter candidat pour l'installation de professions médicales et para-médicales dans la commune. Vu comme un projet d'intérêt collectif, M. le Maire a pensé leur proposer des terrains au Champ des Oiseaux, réservés pour la 2e phase.

Il reste dans l'attente d'une demande de rendez-vous de la part du porteur de projet.

➤ **Installation provisoire d'un radar pédagogique**

Un radar pédagogique enregistreur sera mis à la disposition de la commune par les services de l'état, du 6 juin au 4 juillet 2022. Il est prévu de l'installer 2 semaines rue des Bois et 2 semaines rue Principale.

13 - Divers

➤ **Mise en œuvre des « rappels à l'ordre » - convention de partenariat avec le Tribunal Judiciaire de Colmar**

Afin de permettre au Maire de notifier des rappels à l'ordre aux personnes, qui sur le territoire de la commune, ont commis des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique, la possibilité est ouverte à la commune d'établir une convention de partenariat avec Mme la procureure de la République auprès du Tribunal Judiciaire de Colmar.

Cette convention doit permettre de garantir, au travers d'une information réciproque, une action cohérente entre la commune FELDKIRCH et le Parquet de COLMAR, avec pour objectif de mettre en œuvre sur le territoire, la prévention de la délinquance et la lutte contre les troubles à l'ordre et la tranquillité publics.

Les faits pouvant faire l'objet de cette procédure peuvent être les suivants :

- Absentéisme scolaire
- Les incivilités commises par des personnes majeures ou mineures,
- Les incidents aux abords des établissements scolaires

- Les comportements agressifs, injurieux, outrageants,
- Les stationnements gênants dans les lieux de passage,
- Les conflits de voisinage,
- Les bruits ou les tapages.....

L'auteur des faits est convoqué à un entretien avec le Maire.

Le rappel à l'ordre est uniquement verbal et ne donne pas lieu à la rédaction d'un procès-verbal ou à un compte-rendu, il est effectué en mairie afin de conférer à cette notification la solennité requise.

Cette convention est établie pour un an renouvelable.

Après discussion, le conseil municipal :

- Approuve cette convention
- Décide d'y adhérer
- Autorise le maire à la signer

➤ **Verger communal**

Afin d'identifier le verger communal, il serait opportun de lui attribuer un nom.

M. le Maire propose « Verger Communal Philomène ».

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir cette dénomination « Verger Communal Philomène ».

Une plaque sera installée, mentionnant « Financé dans le cadre du GERPLAN 2021 par la CEA, M2A et la commune de FELDKIRCH. En gestion communale, avec le concours des arboriculteurs de Guebwiller ».

Le panneau devant l'arbre remarquable mériterait également d'être revu, il pourrait être remplacé par un panneau plus grand.

➤ **Forêt communale**

Une rencontre est prévue avec les affouagistes suite aux coupes de bois de cet hiver. Des remblais ont été déposés en forêt pour permettre l'accès aux parcelles, sans l'accord de la commune. Ces apports extérieurs illégaux devront être retirés. Un constat a été établi par les Brigades Vertes.

M. BOOTZ juge déplorable la gestion de la forêt par l'ONF en ce moment. Les cloisonnements ont été mal faits.

Un rendez-vous a été demandé à l'ONF pour faire le point.

Il serait souhaitable que la commune ait plus de latitude pour prendre des initiatives dans ce domaine.

M. le Maire ne peut qu'exprimer le mécontentement de la commune envers l'ONF et les affouagistes et souhaite organiser une rencontre en mairie avec eux.

Les chasseurs sont prêts à aider la commune pour le nettoyage de la sapinière, ces travaux devront être faits au courant du mois d'avril ou à l'automne, la forêt étant fermée en mai.

➤ **Forêt non soumise route de Mulhouse**

La parcelle forestière située entre la Cité Alex, la route de Mulhouse et le terrain appartenant à M. HOLDER devrait faire l'objet d'un programme de nettoyage et de sécurisation, de nombreux arbres sont tombés ou risquent de tomber, soit sur la route soit dans les propriétés privées.

Le point va être fait par la commission forêt pour trouver la solution de gestion la plus adaptée.

M. ROMANN : le travail de sécurisation est à faire avant tout. Un bilan est à préparer par les membres de la commission forêt.

M. le Maire propose une opération de sécurisation à faire rapidement, le reste des travaux peut être réalisé à l'automne.

➤ **Interventions des conseillers**

M. le Maire : Suite à un différend entre le propriétaire d'un terrain à bâtir du lotissement les champs des oiseaux, et la commune, le maire tient à préciser que si des transferts de terre peuvent être autorisés ponctuellement à l'intérieur du lotissement de terrain à terrain, ces transferts restent des facilités accordées au cas par cas aux particuliers en fonction des besoins de la commune en matière de remblais, et non pas des droits acquis pérennes dans le temps. Des opérations de ce type ont pu ainsi être autorisées en 2021 ; elles ne le sont plus en 2022, les besoins communaux étant actuellement suffisants.

Mme ROST : elle propose son aide à Mme BLUMSTEIN pour la préparation de la journée citoyenne.

M. STIRMLINGER : Y aurait-il une possibilité d'ouvrir des toilettes pour les adeptes de la pétanque ?

M. TOME : Lors de la construction de l'Espace les Chênes, un espace avait été prévu pour créer des toilettes extérieures. Ce local n'a jamais été équipé, il faudrait y réfléchir.

M. STIRMLINGER : les jeux enfants de la place des Vosges sont vétustes, pourrait-on les remplacer.

Mme STRUB se rendra à l'assemblée générale des Brigades Vertes ce mercredi, la question de l'armement sera à nouveau posée. M. le Maire s'oppose à cette proposition.

M. TOME : la pompe sera démontée au Champ des Oiseaux, et le puits fermé, le regard est en commande.

Mme BLUMSTEIN : a été interpellée par un commerçant de Bollwiller mécontent de l'information faite par la commune à propos d'un maraîcher proposant des paniers de légumes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 24.